

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 23 février 2023 modifiant l'arrêté du 3 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 2 février 2023 ;

Vu l'avis du président de la section n° 3 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 7 avril 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2023 à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, référence d'emploi A2ACO00029, discipline « Intelligence Artificielle », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

- Titulaire : Mme Alessia LEFEBURE, Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : M. Dominique VOLLET, Directeur délégué de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

2° Un enseignant-chercheur de l'établissement d'affectation :

- Titulaire : M. David CAUSEUR, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro ;
- Suppléant : M. François HUSSON, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

- Titulaire : M. Jacques NICOLAS, Directeur de recherche à l'INRIA ;
- Suppléant : M. Romain TAVENARD, Professeur des universités à l'Université Rennes 2 ;
- Titulaire : M. Christian GERMAIN, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à Bordeaux Sciences Agro ;
- Suppléant : M. Antoine CORNUEJOLS, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;
- Titulaire : Mme Christel VRAIN, Professeure des universités à l'Université d'Orléans ;
- Suppléant : Mme Florence LE BER, Directrice de recherche à l'ENGEES.

Article 2

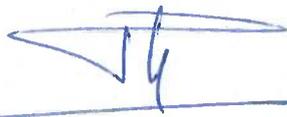
M. Christian GERMAIN est désigné en qualité de président du jury.

Article 3

La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 AVR. 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE